

- b) pour toute réunion du Conseil d'Administration, le quorum est constitué par la présence de la majorité des Administrateurs disposant de la majorité du nombre total des voix;
- c) le Conseil d'Administration peut, par voie de règlement, instituer une procédure permettant à son Président, lorsqu'il le juge conforme aux intérêts de l'Agence, de demander au Conseil d'Administration de prendre une décision sur une question particulière sans avoir à convoquer une réunion du Conseil d'Administration.

## CHAPITRE VII

### PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS

#### ARTICLE 43

##### *Objet du présent Chapitre*

En vue de permettre à l'Agence de remplir ses fonctions, les immunités et privilèges définis au présent Chapitre sont reconnus à l'Agence dans les territoires de chaque État membre.

#### ARTICLE 44

##### *Immunités de juridiction*

En dehors des cas prévus aux Articles 57 et 58, l'Agence ne peut être poursuivie que devant un tribunal ayant juridiction sur les territoires d'un État membre où elle possède un bureau ou bien où elle a nommé un agent chargé de recevoir des significations ou sommations. Aucune poursuite ne peut être intentée contre l'Agence :

- (i) par des États membres ou par des personnes agissant pour le compte desdits États ou faisant valoir des droits cédés par eux, ou
- (ii) à propos de questions de personnel.

Les biens et avoirs de l'Agence, où qu'ils se trouvent situés et quels qu'en soient les détenteurs, sont à l'abri de toutes formes de saisie, d'opposition ou d'exécution avant qu'un jugement ou une sentence arbitrale n'ait été définitivement rendu contre l'Agence.

#### ARTICLE 45

##### *Avoirs*

- a) Les biens et avoirs de l'Agence, où qu'ils se trouvent situés et quels qu'en soient les détenteurs, sont exempts de perquisition, réquisition, confiscation, expropriation ou de toute autre forme de saisie par voie exécutive ou législative;
- b) dans la mesure nécessaire à l'accomplissement de ses opérations, en application de la présente Convention, tous les biens et avoirs de l'Agence sont exempts de restrictions, réglementations, contrôles et moratoires de